Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1196

Artikel: Taxes universitaires : grand tollé pour réflexion courte
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009709

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TAXES UNIVERSITAIRES

Grand tollé pour réflexion courte

(jd) Des étudiants ont manifesté leur colère dans la rue et à la tribune du Grand conseil genevois. Ils protestent contre la rigueur budgétaire qui frappe également la formation, mais surtout contre l'introduction, dès la rentrée universitaire 1995, d'une taxe semestrielle de 500 francs, alors que les étudiants établis à Genève en étaient exemptés.

La taxe mettrait en péril la démocratisation des études, à savoir le droit à une formation supérieure pour tous, quelles que soient les ressources financières. L'argument ne convainc pas et l'on attendrait plus de rigueur et d'esprit critique de la part d'universitaires.

La gratuité d'une prestation publique est-elle une condition nécessaire de la justice sociale? Certainement pas, et lorsque cette prestation profite d'abord aux milieux les plus favorisés, la gratuité constitue même un privilège choquant. La formation universitaire n'est ni une obligation ni un droit absolu. L'université exige des candidats un diplôme de maturité censé témoigner de leur capacité à entreprendre des études supérieures. Ce critère approximatif privilégie les jeunes issus d'un milieu familial intellectuellement stimulant, et ayant effectué un parcours scolaire sans rupture. Des conditions fortement corrélées avec le niveau de revenu. Aussi, à juste titre, l'université de Genève, la seule en Suisse, accepte-t-elle sur dossier ou après examen des candidats sans maturité.

Réduire la démocratisation des études à une affaire de gratuité, c'est ignorer des mécanismes autrement plus subtils qui font échec à cet objectif ambitieux. Un objectif double par ailleurs: concrétiser le droit de chacun à développer ses capacités intellectuelles; élever le niveau moyen de formation de la population pour répondre aux besoins d'un pays qui vit d'abord de sa matière grise. La réalisation de cet objectif n'implique pas la gratuité des études, mais bien que nul ne renonce à ce droit pour des raisons financières. C'est pourquoi André Chavanne a imaginé un système d'allocations d'études attribuées automatiquement lorsque le revenu imposable est inférieur à une certaine limite. A noter que les bénéficiaires de cette allocation seront dispensés de la nouvelle taxe.

Par ailleurs, le produit de cette taxe viendra compléter le budget de l'université et permettra d'améliorer l'encadrement des étudiants, par la création de postes d'assistants. Une telle mesure est indispensable à la démocratisation des études, tout comme une rénovation pédagogique et l'allégement des programmes, actuellement boursouflés.

Aujourd'hui, le battage organisé à propos de la taxe universitaire distrait l'attention et l'on n'entend guère parler des réformes nécessaires à l'instauration d'une véritable égalité des chances. En s'associant au lancement d'un référendum, la gauche genevoise choisit une nouvelle fois une mauvaise cause, populaire peut-être auprès des étudiants, mais inapte à exprimer un projet innovateur et original. D'ailleurs en a-t-elle encore un? Son attitude essentiellement réactive depuis son échec aux dernières élections cantonales – l'important, c'est de s'opposer à la droite –, son souci prioritaire de préserver les situations acquises, sans perspective critique, nous inclinent à répondre par la négative. ■

●●●

1er août. Ce n'est donc pas de cela qu'il s'agissait, mais de l'avance de trésorerie, du prêt que fait la Confédération et qu'elle partage, là encore avec les cantons, chacun 50%. L'augmentation des cotisations réduira de 1,2 milliard cette avance. En regard de l'importance de ce chiffre, mais qui n'est qu'un prêt, comment peut-on parler des millions de la carence comme d'un sacrifice nécessaire des chômeurs en faveur des finances publiques?

On s'étonne de n'entendre aucune protestation sur cette présentation trompeuse du rôle de l'Etat central et de la confusion qu'entretient le mode comptable de la Confédération, qui enregistre les prêts dans son compte de résultat. A quand une gestion autonome de cette caisse alimentée par des cotisations paritaires? ■

COURRIER

Beuve-Méry et Uriage

De Claude Bossy, qui relève que l'article d'André Gavillet sur Roger Stéphane (DP 1195) se base sur les propos contestés de l'historien israélien Sternhell sur Hubert Beuve-Méry et Uriage.

«Rappelons que Beuve-Méry démissionnait en 1938 de sa fonction de correspondant du *Temps* à Prague pour ne pas cautionner les accords de Munich entre le nazisme triomphant et les démocraties occidentales, accords qu'approuvait son journal. Dès 1940, il participait à des réunions d'opposants au régime de Vichy. L'attitude du groupe d'Uriage est un peu plus complexe. Ce groupe de catholiques avait cru dans un premier temps qu'il pouvait appuyer sur Pétain sa volonté d'opposition à Hitler et de renouveau de la France. Grâce à des hommes comme Mounier, Beuve-Méry et Roger Stéphane, il découvrit rapidement son erreur et dès 1942, devint une importante pépinière de résistants.» ■